

Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

Horaires de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Horaires de la Guilthèque : le mercredi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le samedi de 10 h à 18 h.

Agenda

Jeudi 11 mars

A partir de 14 h - Place de la Libération - Marché

MESURES COVID-19

Suite au Décret du 15 janvier 2021, relatif aux mesures générales mises en œuvre pour faire face à l'épidémie de covid 19, et de l'arrêté préfectoral du 16 février 2021 :

- **Instauration d'un couvre-feu de 18 h à 6 h du matin.** Pendant le couvre-feu, certains déplacements sont néanmoins autorisés sous couvert de la nouvelle attestation disponible sur le site internet du gouvernement (<https://www.interieur.gouv.fr>)
- **Sont ouverts au public** : la mairie, la médiathèque, l'espace jeunes, les établissements scolaires, la maison de l'enfance (crèche, relais petite enfance et ALSH Les Flamboyants), la déchèterie, les aires de jeux et les équipements sportifs de plein air (tout public). Avant tout déplacement en mairie, merci de nous contacter soit par téléphone au 02 98 37 37 37, soit par mail ville@mairie-guilers.fr ou utiliser les démarches dématérialisées (<http://service-public.fr/>).
- **Bâtiments publics fermés** : les équipements sportifs couverts et clos (tout public), les vestiaires sportifs et clubs houses, les locaux associatifs.
- Pour toute **demande d'autorisation d'urbanisme**, merci de privilégier les **demandes en ligne** sur la plateforme dédiée accessible via le site internet de Brest Métropole dans la rubrique Autorisations d'urbanisme.
- **Espace jeunes** : ouvert le mercredi et le samedi (fermeture à 17 h 30)



- **Guilthèque** : fermeture à 18 h le jeudi. Le service de « prêt(s) à emporter » est maintenu pour toute personne qui en fait la demande. Les conditions d'accès sont les suivantes : port du masque obligatoire dès 11 ans, désinfection des mains obligatoire, respect de la distanciation, application d'une jauge maximum de personnes présentes en même temps dans la médiathèque. Le travail et la consultation sur place sont possibles dans le respect des gestes barrières.

- **Le marché est maintenu le jeudi après-midi jusqu'à 18 h**
- **Port du masque obligatoire à Guilers** de 8 h le matin à minuit dans les lieux clos recevant du public et dans la zone allant de la RD5, à la rue de Kermonfort, la rue de la source, la rue de la Gare et couvrant tout le centre-ville de Guilers, abords du gymnase de Pen ar C'hoat y compris le parking de l'école Pauline Kergomard et au niveau du collège Croas ar Pennoc. Cette obligation ne s'applique pas aux personnes pratiquant une activité physique ou sportive ainsi qu'aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical.

Les services d'accueil de la mairie (accueil général, état-civil, urbanisme, C.C.A.S., scolaire) restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours, de 12 h à 14 h. Contactez le 32 37.

Médecin de garde

Week-end du **6 mars**
faire le **15**.

www.mairie-guilers.fr

Courriel :

ville@mairie-guilers.fr
nouvelles@mairie-guilers.fr

Vendredi 5 mars

2021

n° 2195

MONSIEUR LE MAIRE, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL,
reçoit sur rendez-vous au 02 98 37 37 37.

PERMANENCE DES ÉLUS (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS)

Samedi 6 mars de 10 h à 12 h en mairie

Michel CADOUR, Adjoint au Maire

Prendre rendez-vous le vendredi avant midi au 02 98 37 37 37.

Subventions 2021

Les dossiers de demandes de subventions 2021 aux associations sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la ville. Ils sont à retourner en Mairie avant le **08/03/2021**.



Exposition de créations plastiques

Jusqu'au 30 avril

Ecloré
d'Olivia MILON

Visible aux heures d'ouverture de la Guilthèque

Jeux concours facebook

MARS

aux couleurs du sport !



Renseignements en pages intérieures.

Numéros utiles

Gendarmerie de Guilers : 02 98 07 44 68 (17)
SAMU : 15 / **Pompiers** : 18 / **Eau du Ponant** : 02 29 00 78 78 / **Taxi Guilers Enzo** : 06 81 14 18 19 / **Taxi Petton** : 06 17 36 47 39



Permanences

Assistante sociale : prendre rendez-vous au C.D.A.S. Territoire de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest au 02 98 47 08 09.

Mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans, Place Napoléon III à Brest 02 98 47 25 53.

Puéricultrice : permanences les lundis de 14 h à 16 h 30 et les vendredis de 9 h à 11h30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 02 98 47 08 09.

ADMR Guilers-Bohars : service d'aide à domicile, rue Abbé de l'Épée à Guilers, 02 98 07 69 05. Permanences : lundi, mardi, jeudi : de 13 h 30 à 16 h 30.

La mairie vous informe

Etat civil

Naissances :

Marceau LE MERRER, Margot CILLIEZ, Yorick BOUTIN

Décès :

François LÉNAFF (87 ans)

Mars aux couleurs du sport !

La Ville de Guilers et les associations sportives guilériennes lancent le challenge sportif « MARS aux couleurs du sport ! » !

Ouverts à tous les guilériens et familles guilériennes, la mairie de Guilers propose 4 défis pour inciter à la pratique sportive. Les épreuves seront publiées sur la page Facebook et le site internet de la ville chaque vendredi soir, les 26 février, 5, 12 et 19 mars. Pour concourir, il suffit de suivre les instructions et envoyer une photo ou vidéo du défi relevé dans les 9 jours suivants par message privé Facebook ou par mail à ville@mairie-guilers.fr. Les différentes productions seront publiées sur la page Facebook @VilledeGuilers. Un gagnant par épreuve sera désigné grâce aux votes des internautes et d'un jury. L'athlète se verra remettre un chèque cadeau d'une valeur de 50 euros à utiliser dans une enseigne sportive.

1^{er} défi du 26 février au 7 mars : « Illustrez en vidéo la phrase « Faire du sport à Guilers, c'est super ! »

Défi n° 1 :

Faire du sport à Guilers, c'est super !

du 26 fév. au 7 mars



N'oubliez pas de nous communiquer nom, prénom, adresse, n° de téléphone et de nous transmettre l'autorisation parentale (disponible sur le site internet de la mairie) pour les personnes mineures. Règlement jeu-concours Facebook disponible sur le site internet de la mairie.

Déclaration de détention de porcs

La filière porcine est exposée au risque croissant d'apparition de la peste porcine africaine (PPA) qui décime les cheptels et progresse en Europe, via les sangliers de notre territoire. L'apparition d'un foyer en France engagerait l'économie de toute la filière. Les bassins d'emploi bretons auxquels notre commune appartient, sont très directement concernés par cette maladie qui n'est, cependant et en aucun cas, transmissible à l'homme.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le non-respect de la réglementation est sanctionné par l'abattage obligatoire du, ou des porcs présents et l'interdiction de repeuplement tant que les non-conformités constatées ne sont pas corrigées. En pratique, chaque détenteur d'au moins 1 suidé (porc ou sanglier), que ce soit à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie doit :

- se déclarer auprès de l'Etablissement de l'Elevage (EdE) du département.
- protéger ses animaux de tous contacts avec l'extérieur et la faune sauvage, surtout les sangliers.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Etablissement Départemental d'Elevage du Finistère / 02 98 52 49 63
Par mail : ede.identification29@bretagne.chambagri.fr

La mairie vous informe

Infirmières / Sage-femme / Médecins

Infirmières / Sage-femme :

Mme Le Roux, Mme Quiviger, Mme Le Provost, Mme Fournier : 06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin.

Mme Amil, Mme Merdy, Mme Jacob (Guillou), Mme Ulliac, Mme Paul, Mme Cabon : 06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin.

Mme Couard, Mme Favennec : 02 98 36 41 58, **Mme Morlier (sage-femme) :** 06 64 72 38 36 - 45, rue Charles de Gaulle.

Médecins généralistes :

M. Augustin : 40 ter, rue Charles de Gaulle 02 98 07 62 08

Cabinet médical : 5, rue St Valentin 02 98 07 54 20

Dératisation

Prochain passage du dératiser le **vendredi 26 mars, le matin.**
Inscriptions à l'accueil de la mairie (02 98 37 37 37).



C.C.A.S.

Guilers, solidaire des étudiants !



Une boîte solidaire = 1 étudiant

Cette crise sanitaire qui dure met en difficulté chacune et chacun. Outre les personnes âgées isolées, ce sont aussi de nombreux étudiants qui sont en souffrance dans leur chambre ou studio, quelque part, à Brest ou ailleurs.

Mobilisons-nous pour apporter un peu de réconfort aux jeunes générations en devenir !

Le principe est simple :

- Prenez une boîte à chaussures ou autre
- Indiquez sur la boîte à qui s'adresse la boîte solidaire : une jeune femme ? un jeune homme ?

Mettez-y :

- Des produits d'hygiène : savon, shampoing, hygiène féminine...
- Des produits alimentaires (conserves, plats préparés, chocolat, gâteaux...)
- Un livre, une revue
- Un petit mot de réconfort
- Un petit cadeau surprise ?

Le projet du C.C.A.S. vous plaît ?

Alors, préparez votre boîte solidaire, et déposez-la à l'accueil de la mairie (aux heures d'ouverture) dès à présent et jusqu'à fin mars. Toutes les boîtes reçues seront distribuées à une association d'étudiants des universités de Brest.

Education / Enfance / Jeunesse

Ecole Sainte-Thérèse

En l'absence de portes ouvertes, la directrice et l'équipe éducative de l'Ecole Sainte-Thérèse vous proposent un accueil sur RDV le samedi 20 mars, de 9 h 30 à 12 h 30.

Ainsi, nous pourrions vous proposer une visite individualisée de l'établissement, et une rencontre personnalisée avec l'enseignante de votre enfant. Ceci vous permettra de découvrir nos projets éducatif et pédagogique.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement !

Prise de rendez-vous possible par téléphone : 07 66 78 66 79 ou par mail : sainte-therese.guilers@wanadoo.fr.



Education / Enfance / Jeunesse

Menus de la cantine du 8 au 12 mars

Lundi	Mardi
Macédoine au brie Dos de cabillaud vapeur Purée de pois cassés Compote pomme*	Pain* Carottes râpées et emmental râpés* Haché de porc Hénaff Semoule*, piperade Poire*
Jeudi	Vendredi
Edam, endives* et kiwi* Riz au curry, haricots coco et champignons** (riz, champignons, haricots coco, oignons, curry, bouillon de légumes) Yaourt aromatisé fraise*	Maïs au chèvre (maïs, tomate*, chèvre, frisée) Aiguillettes de poulet sauce champignons Printanière de légumes Mousse au chocolat
* : bio / ** : un ou plusieurs produits sont issus de l'agriculture biologique AOC : Appellation d'Origine Contrôlée / VOF : Viande d'Origine France BBC : Bleu Blanc Cœur / # : Pêche durable	

Urbanisme / voirie

Modification simplifiée du plan local d'urbanisme



Par arrêté du 15 février 2021 le Président de Brest métropole a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme. La mise à disposition du dossier aura lieu du lundi 15 mars au vendredi 16 avril 2021 inclus, et portera sur le projet de modification simplifiée du PLU qui vise à consolider la rédaction de la partie écrite du règlement et y apporter

des compléments ou corrections ponctuels.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, un dossier comportant l'exposé des motifs et le projet de modification, complété, le cas échéant, par les avis exprimés par les communes de la métropole et les personnes publiques associées consultées sur le projet, sera consultable :

- sur le site internet participatif de Brest métropole www.jeparticipe.brest.fr;
- à l'hôtel de métropole (accueil du Conseil architectural et urbain) et dans les mairies des communes de la métropole aux jours et heures habituels d'ouverture, sous réserve des conditions particulières d'accueil du public qui pourraient être mises en œuvre en raison de l'épidémie covid-19.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations :

- sur le registre dématérialisé ouvert sur le site internet www.jeparticipe.brest.fr;
- sur les registres tenus à la disposition du public à l'hôtel de métropole et dans les mairies des communes de la métropole ;
- par voie postale à l'adresse suivante : Brest métropole – Direction des dynamiques urbaines – Modification simplifiée du PLU - 24, rue Coat ar Guéven – CS73826 – 29238 Brest cedex 2 ;
- par messagerie électronique à l'adresse suivante : plan-local-urbanisme@brest-metropole.fr, en précisant « modification simplifiée du PLU » dans l'objet du message.

Un poste informatique sera tenu à la disposition du public à l'hôtel de métropole (accueil du Conseil architectural et urbain) pour permettre à toute personne intéressée de consulter la version numérique du dossier.

A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté au Conseil de la métropole qui en délibérera, et approuvera le projet de modification simplifiée éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de la mise à disposition du public du projet des avis exprimés.

Urbanisme / voirie

Campagne piézométrique

Réalisation d'une carte de la profondeur des nappes souterraines (superficielles) en période de hautes eaux en tout point du territoire Brest métropole du 4 au 12 mars.



Pour quoi faire ?

Pour mieux prendre en compte les eaux souterraines dans le développement de l'urbanisation de Brest Métropole : régulation des débits des eaux pluviales s'écoulant sur les surfaces imperméabilisées et se rejetant dans le milieu naturel lors des événements pluvieux denses augmentant ainsi les risques d'inondation et de pollution, meilleure gestion et entretien des réseaux d'assainissement et d'eau potable, et aménagements divers.

Comment ?

Brest Métropole a confié cette campagne de mesures à la Direction régionale Bretagne du BRGM. Elle sera effectuée par une équipe de cinq techniciens et hydrogéologues expérimentés. Ils chercheront près de 300 puits et forages publics et privés, répartis sur l'ensemble du territoire de Brest Métropole, afin de mesurer le niveau de la nappe située sous le sol. En domaine urbain, l'accès à ces points de mesure est parfois compliqué. Aussi, le BRGM aura besoin de la collaboration de chacun pour réussir cette campagne de mesures.

Contacts :

- Pour toute demande d'information générale sur le projet : BRGM - Mélanie BARDEAU - Directrice régionale Bretagne, Tél. : 02 99 84 26 75, courriel : m.bardeau@brgm.fr
- Pour tout particulier propriétaire d'un puits ou d'un forage dans lequel le niveau d'eau pourrait être mesuré pendant cette campagne : BRGM - Florian KOCH, Tél. : 02 99 84 26 77
- Brest Métropole : 02 98 33 53 60

Vie associative

Centre socioculturel l'Agora



Le centre socioculturel L'Agora souhaite maintenir un lien avec vous, pendant sa fermeture liée au contexte sanitaire, c'est pourquoi nous vous proposons :

- un accueil téléphonique pour toutes les personnes désirant discuter, passer un moment de convivialité ou d'écoute,
- une permanence administrative pour l'impression ou

photocopie de documents administratifs,

- une aide informatique sur rendez-vous,
- un drive ou une livraison à domicile des jeux de la ludothèque Yakajouer,
- une proposition d'activité et une recette à réaliser en famille en ligne sur notre Facebook (@Centre socioculturel L'Agora Guilers).

Plus d'information au : 02 98 07 55 35

ADMR Océane

L'ADMR Océane-antenne de Guilers a déménagé. Notre nouveau local se situe sur la place principale de la commune : 53, rue Charles de Gaulle. Notre numéro de téléphone reste cependant inchangé. Nous en profitons pour vous rappeler, qu'avec la crise sanitaire, l'accueil téléphonique est à privilégier. Le bureau est joignable du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Notre association peut vous accompagner à tous les âges de la vie dans les actes de la vie quotidienne (ménage, repassage, courses, garde d'enfants, préparation des repas, accompagnement, transferts, etc). N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.



Prenez soin de vous. L'équipe de l'ADMR Océane .

Vie associative

Partage

L'association Partage existe depuis 42 ans. Afin de continuer d'aider les familles dans la précarité, nous avons besoin de nouveaux bénévoles. On compte sur vous. Merci !



Sport

Amicale Laïque - Section Cyclo

Dimanche 7 mars circuit n°10 : G1 / G2 : départ 8 h 30, distance 82 km. G3 : départ 8 h 45, distance 53 km. Départ du complexe sportif Louis BALLARD. Par groupes de 6 personnes maximum.



Vie paroissiale

L'église est ouverte de 10 h à 14 h du jeudi au dimanche inclus. La maison paroissiale est ouverte du lundi au samedi de 10 h à 11 h 30.

- Messe chaque jeudi à 9 h 15
- Messe à Locmaria **samedi 6 mars** à 16 h 30
- Messe à Plouzané **dimanche 7 mars** à 10 h 30

Les funérailles sont possibles à l'église dans les mêmes conditions que les messes.

Don à des associations

Précédemment pendant le temps de Carême, des opérations « bol de riz » étaient organisées ; celles-ci n'ont pas été possibles en raison de la pandémie.

Cette année, la paroisse propose une action pour venir en aide aux associations caritatives de proximité. Pour ce faire : un panier sera disposé dans le fond de l'église et un autre à l'accueil paroissial. Ils seront destinés à recevoir essentiellement des produits d'hygiène et de beauté. Ces dons seront redistribués par un diacre et une équipe de bénévoles en fonction des besoins des associations.

Vous trouverez la liste de ces associations à côté des paniers destinés aux dons.

Divers

Perdus / Trouvés



Perdus : clé de scooter, clé de voiture avec porte-clés, trousseau de clés avec porte-clés/ **Trouvés** : clé avec porte-clés, jeu de clé avec porte clé, carte breizhgo.

S'adresser à l'accueil de la mairie 02 98 37 37 37.

Espace orientation métiers



L'espace orientation métiers des Capucins à Brest propose de nombreuses visioconférences et conseils d'experts. Prochaine visioconférence :

« **Etre accompagné sur son projet de création d'activité** » animée par CitésLab le jeudi 11 mars à partir de 13 h 30.

Inscription obligatoire pour obtenir le lien de visioconférence. Contactez l'espace métier par mail à espacemetierscapucins@brest-metropole.fr ou au 02 98 00 89 09.

Retrouvez les prochains rendez-vous de l'emploi sur le site internet de Brest métropole : <https://www.brest.fr/travailler-entreprendre/emploi-insertion/des-evenements-et-un-espace-au-service-de-lemploi-a-brest-1768.html>

Divers (suite)

Collecte des textiles



Tous les textiles, linges de maison, chaussures et articles de maroquinerie propres et secs se recyclent. Seule condition, les déposer dans le bon conteneur : les conteneurs blancs dédiés aux textiles. Les textiles ne doivent pas être déposés dans les poubelles ou conteneurs sélectifs, car ils occasionnent des dysfonctionnements dans la filière de tri.

Déposés dans les points de collecte spécifiques aux textiles dans des sacs bien fermés, ces textiles usés, troués, en bon état, démodés ou trop petits, auront une seconde vie : vente directe des vêtements en bon état, recyclage pour les autres (chiffons, isolants thermiques).

La filière repose, entre autres, sur des associations et des boutiques solidaires. Trier et déposer vos textiles usagés est un réflexe simple, bon pour la planète et bon pour l'emploi.

Retrouvez toutes les informations et la carte des conteneurs pour les textiles près de chez vous sur : www.lafibredutri.fr

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique.



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.



Se moucher dans un mouchoir à usage unique.



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie I quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée.



Respecter la distance d'au moins 2m.



limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum).



Eviter de se toucher le visage.



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures.



Saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades.



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid).

**RESPECTONS LES GESTES BARRIÈRES,
PROTEGEONS NOUS LES UNS LES AUTRES !**

Suivez l'actualité de la Ville de Guilers sur Facebook



Scannez le QR code
et likez la page Ville de Guilers

<https://www.facebook.com/VilledesGuilers/>

